

## PLIE - Attribution d'une avance de trésorerie

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a pour objectif d'insérer durablement dans l'emploi des personnes en grande difficulté, de coordonner toutes les compétences disponibles et nécessaires et de mobiliser les entreprises pour multiplier les chances de réinsertion.

Le PLIE a été mis en oeuvre en 1994. Un nouveau protocole a été signé en 2000 avec l'Etat pour une période de cinq années, soit jusqu'au 31 décembre 2004.

Le PLIE a pour missions :

- d'assurer des parcours sur mesure pour des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle, pour des femmes et des hommes mis à l'écart du monde du travail.

- d'animer une plate-forme pour :

. développer des actions existantes en faveur de l'insertion et de l'emploi,

. impulser la mise en place de nouveaux outils et de pratiques innovantes,

. planifier la coordination et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par l'insertion sociale et professionnelle,

. assurer plus de cohérence et d'efficacité, structurer les initiatives et favoriser une synergie commune des actions de terrain.

- d'être un outil de proximité qui :

. renforce les initiatives de terrain à l'échelle d'un territoire,

. fédère les énergies au plan local en s'articulant avec les autres dispositifs, notamment le Contrat de Ville.

Pour mener à bien ces missions, le PLIE fait appel à des opérateurs de terrain et leur apporte un concours financier grâce aux fonds en provenance du FSE (Fonds Social Européen).

Afin de permettre la mise en oeuvre de ces actions et de ne pas mettre en difficulté ces partenaires opérateurs, l'Association du PLIE procède à des versements (notamment 50 % au début de l'action) dans l'attente de la perception des fonds européens.

Ces versements sont effectués grâce à une avance consentie chaque année par la Ville.

L'association du PLIE sollicite à nouveau pour l'année 2001 l'attribution par la Ville d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 F, soit 304 898,03 €.

En cas d'accord, le recours à cette avance se fera au fur et à mesure des besoins de trésorerie de l'Association.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- accorder cette avance d'un montant maximum de 2 000 000 F soit 304 898,03 €

- ouvrir en dépenses et en recettes les crédits nécessaires au versement et au remboursement de l'avance qui sont inscrits au Budget Primitif 2001 soit :

\* en dépenses : 2 000 000 F soit 304 898,03 € au 911.2764.96036 service 20200

\* en recettes : 2 000 000 F soit 304 898,03 € au 911.2764.96036 service 20200

- autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'Association de gestion du PLIE.

**«M. LE MAIRE :** Depuis 1994, quasiment 2 000 personnes ont intégré ce PLIE dont l'objectif était, je le rappelle, de 1 000 personnes. Nous sommes à 2 000 et 1 095 en sont sorties, 46 % de femmes et 54 % d'hommes, dont 5 % de plus de 50 ans. C'est réellement un bon résultat et comme à chaque fois, bien sûr l'Europe, via le FSE, nous apporte des financements mais avec beaucoup de retard si bien que nous devons donc nous, Ville de Besançon, faire l'avance au PLIE, jouer un peu les banquiers, afin de ne pas pénaliser les partenaires avec lesquels nous mettons en place les actions.

**M. Marcel POCHARD :** Monsieur le Maire, je ne fais strictement aucune réserve, tout au contraire, sur l'insertion par l'économie. Simplement je note qu'une fois de plus il serait bon qu'on ait des rapports un peu plus complets au moins pour les séances de ce début de mandat. C'est vraiment toujours quelque chose d'extrêmement ramassé, avec peu d'éléments d'information qui ne permettent pas un minimum de transparence, c'est vraiment tout à fait dommage. Si vraiment un effort pouvait être fait pour nourrir et mettre de la chair à tous ces rapports...

**M. LE MAIRE :** Monsieur POCHARD, je ne suis pas en contradiction avec ce que vous dites, à tel point que j'ai demandé à nos services, pour certains dossiers pas pour tous, de nous apporter plus de précisions. Vous avez dû d'ailleurs trouver sur vos tables un certain nombre de dossiers qui vous apportent des informations supplémentaires. Pour tenir compte également de vos remarques, concernant les subventions, j'ai demandé qu'on fasse ce que nous avons demandé ici, à savoir mettre les subventions versées de l'année précédente et le montant de la demande. On ne peut pas le faire non plus pour tout car vous qui êtes un éminent juriste vous savez bien que si on est trop précis dans les délibérations, quelquefois ça peut nous poser un certain nombre de soucis. Il faut donc bien distinguer ce qui est de la délibération de ce qui est de l'information. Par contre, concernant le PLIE, les emplois jeunes, j'ai par exemple une note qu'on peut vous distribuer. Mais on évite de faire trop de notes qui ne seraient pas lues parce que ça consomme beaucoup de papier et nous sommes très vigilants par rapport à cela. Pour revenir au problème que nous venons d'évoquer avec vous, à savoir que les délibérations soient bien des délibérations, nous avons avec le Directeur Général des Services, évoqué ce problème pas plus tard qu'hier matin et nous allons demander effectivement aux services que les rapports importants soient plus étoffés afin que vous ayez plus d'informations. C'est une demande qui est, je pense, légitime mais on ne va peut-être pas s'attarder sur ce point car nous avons un ordre du jour très chargé et un certain nombre de dossiers, entre autres le PDU pour ne pas le citer, où nous allons avoir des discussions approfondies. Personnellement, m'étant couché très tôt hier soir je suis en parfaite forme et je peux tenir la nuit mais je ne sais pas si tout le monde a cette forme-là. Donc si on peut terminer avant demain matin aux aurores, ce serait mieux mais enfin je suis à votre disposition, nous avons des réserves d'eau, on peut tenir le siège !

Pour en terminer sur cette question, je propose à Vincent FUSTER d'envoyer à l'ensemble du Conseil Municipal une note sur le PLIE.

**M. Vincent FUSTER :** Si cela convient à M. POCHARD, ça me convient parfaitement.

**M. LE MAIRE :** Je sens que cela va lui convenir, ce qui n'empêche pas d'ailleurs que nous aurons bien entendu ultérieurement un débat sur le PLIE afin que chacun puisse s'exprimer.

**Mme Frédérique MOZER :** Je voudrais préciser qu'il y a une Conseillère Municipale Déléguée chargée du PLIE, qui est Catherine BALLOT avec laquelle on a travaillé arduement sur le dossier et on est à votre disposition pour des éléments complémentaires.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Nos Conseillères Municipales Déléguées travaillent beaucoup, que ce soit Frédérique MOZER ou Catherine BALLOT, elles pourront donc vous donner des informations. Je précise les choses : si je pratique de cette façon, ce n'est pas pour empêcher Vincent FUSTER ou Catherine BALLOT d'intervenir, mais c'est vraiment du travail de commission et si on rentre trop dans le détail ici, on ne s'en sortira pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie, Emploi et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juin 2001.*